

2025/41

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de
Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0033/2025

Envoyé en préfecture le 31/07/2025

Reçu en préfecture le 31/07/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20250731-2025033-AR

S²LOW

Objet : Stationnement interdit

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
Considérant que des travaux à l'école de Sargé sur Braye sont prévus le Vendredi 1^{er} Août 2025,
à partir de 08 h 00 rue André Du Vigneau à Sargé sur Braye,
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter des accidents aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : En raison des travaux à l'école de Sargé sur Braye, le Vendredi 1^{er} Août 2025 à partir de 08 h 00, le stationnement sera interdit sur le parking devant l'école de Sargé sur Braye situé 5 et 7 rue André Du Vigneau jusqu'à 19 h 00.

Article 2 : le présent arrêté sera affiché et l'ampliation de l'arrêté sera faite à Monsieur le chef de la Brigade de Gendarmerie de Mondoubleau.

Sargé sur Braye, le 31 Juillet 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

**Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture**

le 31.07.2025.

Et de la publication, le 31.07.2025

Le Maire,

